



AUDIENCE À LA DRH SUR LE THÈME DU CIGEM

La direction des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'intérieur a reçu en audience le 30 octobre 2012 une délégation du SNAPATSI composée de la secrétaire générale, de son adjointe et du secrétaire national pour les attachés.

Cette entrevue de près de deux heures a eu lieu au titre de la présentation du nouveau dispositif du CIGEM (corps interministériel à gestion ministérielle), lequel entrera en plein exercice pour le corps des attachés au cours de l'année 2013.

Le CIGEM est à la fois une avancée notable pour le corps des attachés, un objet de réformes justifiées et un projet d'envergure porté par le SNAPATSI.

La plupart des ministères ont prévu d'y adhérer immédiatement, à l'exception du ministère des affaires étrangères.

UN DISPOSITIF INNOVANT OUVRANT LA VOIE DE RÉELLES RÉFLEXIONS, DES PERSPECTIVES SÉRIEUSES DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE POUR LES MEMBRES DU CORPS DES ATTACHÉS

Ses composantes sont :

Création d'un corps unique interministériel pour les attachés. Toutefois, la gestion reste de la responsabilité du ministère d'affectation. La mobilité entre les différents ministères s'opérera par simple mutation.

Création d'un grade supplémentaire d'attaché hors classe (10% du corps à terme) n'entraînant pas d'obligation de mobilité. Ce grade supplémentaire a une double vocation :

- d'une part, reconnaître les responsabilités exercées par certains attachés principaux qui sans être conseillers d'administration occupent des fonctions à responsabilités (*conditions : être au 6ème échelon d'attaché principal et exercer des fonctions de direction depuis au moins 8 ans*).
- d'autre part, permettre aux conseillers d'administration qui reviennent dans des fonctions d'attaché principal de conserver une échelle indiciaire comparable.

Tous les membres du corps bénéficieront d'une réduction d'ancienneté automatique d'un mois. Il n'y aura plus de CAP pour les réductions d'ancienneté, ni de réduction d'ancienneté de 3 mois.



AUDIENCE À LA DRH SUR LE THÈME DU CIGEM (SUITE ...)

Ce système a vocation à terme à être généralisé aux catégories B et C.

Le projet tel que présenté offre des perspectives intéressantes pour le corps. En première lecture, il favoriserait la mobilité, il mettrait fin à la grande complexité de la mise en œuvre des réductions d'ancienneté. Tout porte à penser qu'il offre de meilleures perspectives de carrière par la création d'un grade supplémentaire.

SENSIBLE A CES PREMIERES PISTES DE TRAVAIL, LA DELEGATION SNAPATSI A NEANMOINS APPELE L'ATTENTION DE L'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE DE CETTE REFORME:

- La création du grade d'attaché hors classe devra permettre prioritairement la reconnaissance et la promotion des attachés principaux. **Elle ne doit pas être un moyen pour maintenir dans des conditions statutaires favorables des conseillers d'administration qui quitteraient leurs postes fonctionnels.**
- L'octroi du grade d'attaché hors classe, compte tenu des conditions relativement floues : « exercice de fonctions à fortes responsabilités pendant au moins 8 ans » peut générer des situations incohérentes et inacceptables si une nomenclature des postes n'est pas mise en place au préalable.
- Nécessité de parvenir à une convergence du niveau des primes entre chaque ministère adhérant au CIGEM afin de favoriser réellement la mobilité des membres du corps.
- Harmonisation des règles de l'examen professionnel d'attaché principal (suppression de l'épreuve écrite et mise en place d'une épreuve orale véritablement fondée sur la RAEP à l'instar de l'examen de secrétaire administratif de classe exceptionnelle).

Le SNAPATSI a fortement sensibilisé l'administration afin qu'elle tire les leçons des difficultés rencontrées lors de la fusion des corps et réussisse pleinement la mise en place du CIGEM.

La création du CIGEM est un point d'étape important pour la reconnaissance pleine et entière du corps des attachés d'administration à l'instar de ce que connaît le corps des administrateurs civils

Gilles GONNET

06 14 95 50 68

LE SNAPATSI RESTE FORTEMENT MOBILISÉ POUR GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉFORME AUX EFFETS BÉNÉFIQUES POUR LE CORPS ET GARDE POUR PRINCIPES ESSENTIELS DE GARANTIR DES RESPONSABILITÉS ACCRUES POUR LES CADRES, UNE RECONNAISSANCE DE L'ADMINISTRATION ET DE VÉRITABLES PLANS DE CARRIÈRE POUR LES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION.

C
I
G
E
M